

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 17 juin 2014

Point 1

Délibération n°2014-03-B portant approbation de l'ordre du jour du bureau du conseil d'administration du 17 juin 2014.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'ordre du jour.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.


Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement


A Paris, le 17 juin 2014



Personne à contacter :	Olivier LAROUSSINIE olivier.laroussinie@aires-marines.fr
Date :	02 juin 2014
Objet :	Bureau du 17 juin 2014 Point n°1 Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du bureau
2. Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 11 mars 2014
3. Préparation du conseil d'administration du 2 juillet 2014 :
 - Procès-verbal du conseil d'administration du 2 avril 2014
 - Désignation du représentant des collectivités territoriales au Bureau
 - Préparation du troisième contrat d'objectifs
 - Avancement du programme d'action 2014
 - Budget rectificatif n° 1
 - Sanctuaire AGOA : proposition de composition du comité de gestion
 - Approbation des rapports d'activité des parcs naturels marins : Iroise, Mayotte et Golfe du Lion, et informations sur les actions menées par PNM Glorieuses et Estuaires picards
 - Mise à jour du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
 - Colloque national des aires marines protégées 2015
 - Questions diverses : loi Biodiversité (si le débat a eu lieu à l'Assemblée Nationale)
4. Questions diverses